

Agents de l'Intérieur et de la Justice : des fragilités professionnelles sous haute tension

L'analyse de dix années de données de santé et de bien-être met en lumière une réalité contrastée pour les agents du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Justice (...)



À propos de cet article

★ Source :
Interiale

Par Interiale

Publié le 24/09/2024

[ACCÉDER À LA SOURCE >](#)

Ils incarnent l'autorité de l'État. Ils garantissent l'ordre public et l'État de droit. Mais leur santé, elle, se fragilise. C'est l'un des enseignements majeurs tirés de l'analyse des **dix éditions du baromètre santé et bien-être** mené par CSA Research. Une décennie de données qui permet, pour la première fois, de distinguer les signaux conjoncturels des fragilités structurelles. L'analyse de dix années de données de santé et de bien-être met en lumière une réalité contrastée pour les agents du **Ministère de l'Intérieur** et du **Ministère de la Justice** : une population globalement résiliente, mais durablement exposée à des risques professionnels spécifiques.

Dans l'ensemble, les agents concernés déclarent un état de santé comparable à celui de la population générale. Les comportements de prévention y sont fréquents et l'engagement professionnel demeure élevé. Pour autant, cette photographie globale masque des fragilités profondes, directement liées à la nature même des missions exercées.

INTÉRIEUR : LA VIOLENCE COMME RISQUE PROFESSIONNEL PERMANENT

Qu'ils soient policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou personnels administratifs, les agents du ministère de l'Intérieur évoluent dans des environnements marqués par l'urgence, la confrontation et, parfois, la violence. Les chiffres traduisent cette exposition : **près d'un agent sur quatre** déclare avoir vécu une situation traumatisante ou subi une agression dans l'année. **79 % des agents** rapportent des douleurs musculo-squelettiques, bien au-delà de la moyenne nationale et seuls **57 %** se disent satisfaits de leur sommeil, un indicateur très dégradé. Ces données rappellent que la mission de protection des citoyens s'exerce au prix d'une forte sollicitation physique et psychique.

JUSTICE : UNE USURE SILENCIEUSE SOUS PRESSION CONSTANTE

Du côté du ministère de la Justice, les fragilités prennent une autre forme. Magistrats, personnels pénitentiaires et agents administratifs partagent une exposition quotidienne à la conflictualité, à la détention, à la charge juridictionnelle et à la violence symbolique ou réelle. Les indicateurs sont particulièrement préoccupants : **83 %** des agents déclarent des douleurs musculo-squelettiques et seulement **56 %** se disent satisfaits de leur sommeil. La pression psychique s'inscrit dans la durée, avec des effets cumulatifs sur la santé mentale. Malgré ces contraintes, les agents de la Justice affichent un haut niveau de résilience. Mais cette capacité d'adaptation ne protège pas indéfiniment contre l'usure.

SANTÉ MENTALE : UNE FRAGILITÉ QUI PROGRESSE

Au-delà des spécificités ministérielles, une tendance lourde se dessine : **la progression des symptômes dépressifs**. Près d'un tiers des agents concernés présentent aujourd'hui des signes évocateurs, un niveau en hausse constante sur dix ans. Cette évolution confirme que la résilience individuelle ne suffit plus lorsque les contraintes deviennent structurelles. Ces résultats rappellent une évidence souvent occultée : la santé des agents de l'État ne dépend pas uniquement de leur engagement personnel. Elle est façonnée par la répétition des situations à risque, la charge émotionnelle, les horaires décalés et la tension permanente.

À l'horizon 2030, la montée des troubles psychiques et des pathologies chroniques n'est pas inéluctable. Mais elle impose un renforcement durable des politiques de prévention, ancrées dans les réalités opérationnelles.

Nommer les fragilités des agents de l'Intérieur et de la Justice n'est pas un signe de faiblesse institutionnelle. C'est une condition de la solidité de l'État. Préserver la santé de celles et ceux qui assurent la sécurité et la justice, c'est aussi garantir la continuité et la crédibilité du service public régalién.